

Procès-verbal du Conseil d'école

Du 1^{er} trimestre

Année scolaire 2021/2022

NOM DE L'ECOLE	Ecole maternelle publique P,Kergomard
ADRESSE DE L'ECOLE	68 grande rue 72450 Montfort Le Gesnois
DATE DU CONSEIL D'ECOLE	18 octobre 2021

Les participants au conseil

l'éducation nationale	l'équipe enseignante
les parents élus	Mr Launay, Mme Redon et Mme Bruneau
la municipalité	Mme Coulon
autres	les Atsems

Les participants absents et excusés

l'éducation nationale	Mr Sionneau , IEN
les parents élus	Mme Renault
la municipalité	Mme Perdereau, Mr Trifaut
autres	

1) Les effectifs

Il y a 76 élèves inscrits dans l'école. Les effectifs sont stables voir en légère baisse.

Nous comptons actuellement au 18 octobre 2021

TPS	PS	MS	GS
8	21	22	25

Nous ferons très prochainement les prévisions d'effectifs pour l'année 2022/2023.

2) Le vote du règlement intérieur de l'école

⇒ Le règlement antérieur est relu et certains points sont modifiés :

Article n°2

a) obligation scolaire

on a ajouté « par mail »

* Pour toute absence, le représentant légal de l'enfant est tenu de prévenir l'école le jour même oralement, par téléphone ou par mail.

Article n°3 a) :

On ajoute * « aucun médicament ne doit transiter par l'école »

*« «aucun aliment doit se trouver dans les cartables des enfants »

Article n°4

On a supprimé les aliments car ajouté à l'article n°3

« Les enfants ne doivent emmener ni *billes*, ni *jouets*, ni *bonbons*, *chewing-gums* (Sources de danger, de conflit) »

Article n° 5

Il est complètement modifié et il est écrit le texte suivant :

« La fréquentation des enfants à ces deux structures nécessitent une inscription préalable obligatoire sur les espaces familles respectifs .Et ces inscriptions sont renouvelables à chaque année scolaire.

a) Le restaurant scolaire

A la sortie de 11h45, en cas de retard ou d'absence du représentant légal, l'enfant sera automatiquement redirigé vers le restaurant scolaire et ce même si l'enfant n'a pas été inscrit au préalable auprès de la municipalité. L'accueil exceptionnel de cet enfant fera l'objet d'une facturation aux parents par la municipalité.

Le montant appliqué sera celui du tarif en vigueur assortis d'éventuelles pénalités conformément au règlement intérieur du restaurant scolaire.

b) *L'accueil périscolaire*

A la sortie de 16h25, en cas de retard ou d'absence du représentant légal, l'enfant sera automatiquement redirigé vers l'accueil périscolaire et ce même si l'enfant n'a pas été inscrit au préalable auprès des services périscolaires. L'accueil exceptionnel de cet enfant fera l'objet d'une facturation aux parents par la Communauté de commune du Gesnois Bilurien. Le montant appliqué sera celui du tarif en vigueur assortis d'éventuelles pénalités conformément au règlement intérieur de l'accueil périscolaire de la Communauté de commune du Gesnois Bilurien. »

⇒ Puis lecture de la chartre de la laïcité. Elle sera distribuée aux parents en même temps que le règlement Intérieur

⇒ Le nouveau règlement est accepté avec 11 votes favorables, 0 votes défavorable et 0 abstention.

3) Le bilan des comptes de la coopérative

- Lecture de la balance des comptes de l'année scolaire 2020/2021
- La balance des comptes est déficitaire sur l'exercice de l'année 2020/2021 car nous avons seulement demandé 5 euros par enfant l'an passé donc il y a eu plus de dépenses que recettes. Mais la coopérative a toujours un solde positif car on n'avait pas tout dépensé l'année 2019/2020 dû à la crise sanitaire.

L'année 2021/2022 va être une année de transition pour la coopérative scolaire. En effet nous avons créé une association USEP pour gérer les comptes de la coopérative. L'avantage de cette association est un coût financier moindre pour la coopérative. L'OCCE demande 161 soit 2 euros de fonctionnement par an et par enfant alors que l'USEP demande seulement 54 euros pour l'ensemble des enfants. Cette année, l'école fonctionnera avec les 2 comptes .

Pour toutes informations supplémentaires n'hésitez pas à demander à Mme Denéchère

CHARGE		PRODUIT	
60700008 Achats de produits pour cessions	1205,00 €	70700008 Ventes de produits pour cessions	1977,50 €
61681008 Assurances versées pour la coopérative	19,75 €	70800008 Produits des activités éducatives	0,00 €
61810008 Charges des activités éducatives	3622,26 €	74100008 Subventions d'état ou des collectivités	900,00 €
62700008 Services bancaires et assimilés	8,00 €	75510008 Contributions Plateforme Participative	0,00 €
65860008 Cotisations versées à l'OCCE	170,58 €	75511008 Contributions financières d'autres organismes	1500,00 €
67000008 Charges exceptionnelles	0,00 €	75620008 Participations volontaires des familles	315,00 €
68000008 Achats de biens durables	0,00 €	77000008 Produits exceptionnels	0,00 €
Total des charges	5025,59 €	Total des produits	4692,50 €
	+		+
Excédent(1)	0,00 €	OU	Déficit(2)
	=		=
(3)	5025,59 €	← = →	(4)
			5025,59 €

4) Présentation des PPMS

- Les grandes lignes des 2PPMS attentats et risques majeurs sont expliqués au conseil d'école.
- Les parents voulant plus d'explication peuvent venir demander des renseignements à la directrice.
- Un exercice attentat- intrusion a été réalisé le mardi 12 octobre 2021 au sein de l'école.
- La mairie est toujours à l'étude pour voir comment peut-on améliorer le signal d'alerte .

5) Présentation du projet pédagogique de l'année

⇒ La musique

Nous allons réaliser 3 actions sur l'année pour les 4 classes

1^{ère} action : des ateliers pédagogiques sur une semaine

Le compagnie Cerise et Clémentine présenterait un spectacle le 1^{er} jour et ensuite elles réaliseront des ateliers autour de la musique sur la semaine et pour les 4 classes

2^{ème} action : un spectacle

La compagnie « Fais pas ci ,fais pas ça » proposera un spectacle « le petit théâtre des comptines » à la salle St Jean

3^{ème} action : la sortie de fin d'année

Nous irons au mois de juin à la galerie sonore d'Angers

Mais pour ces 3 actions nous avons besoin des budgets total de 5600 euros.

Il sera financé par l'association de parents, la municipalité et la coopérative.

Aucune participation aux familles sera demandée en plus de la participation annuelle de 15 euros.

De plus ces actions seront possibles si les conditions sanitaires le permettent.

6) Achats et travaux

Nous avons eu une réunion avec les membres de la commission pour définir nos besoins pour le budget 2022 :

a) Les achats

- Changer les tableaux des classes de Mme Dutertre et Mme Bruseau
- Acheter un tableau mobile pour la classe de Mme Bruseau
- Changer le minifour (celui présent dans la l'école a plus de 15 ans)
- Changer la plastifieuse
- Changer l'ordinateur de direction
- Prévoir ceux des classes assez rapidement
- Acheter une tablette pour le pointage des heures des ATSEM
- Renouveler la terre pour les jardins

b) Les Travaux

- Construire 2 petits préaux pour pouvoir sortir malgré la pluie
- Installer un interphone au portillon afin d'ouvrir des classes sans avoir à se déplacer
- Changer le revêtement de la salle de motricité qui est dangereux car il est glissant
- Refaire la peinture de la salle de motricité
- Mettre des étagères dans un meuble de la classe de Mme Denéchère
- Enlever le bac à charbon dans la cour de récréation qui s'est très dangereux si un enfant tombe dessus
- Une fenêtre hall d'entrée fuit.

- Régler les ballons d'eau chaude
- 2 wc des petits qui fuient

8) Divers

a) le stationnement

Nous demandons à la municipalité la possibilité de réserver les 3 places devant l'école quand on a besoin de sortir de l'école avec les cars car le nouvel aménagement pose problème pour la montée et la descente des enfants en toute sécurité. Nous poserions un panneau stationnement réservé en cas de besoin.

b) Le gymnase

- Les enfants iront normalement du 7 janvier 2022 au 25 février 2022 soit 6 séances
Et du 6 au 27 mai 2022 soit 4 séances (soit dans la salle soit à l'extérieur)
⇒ Nous demandons à la municipalité si ces séances sont validées car nous n'avons pas eu de retour.

c) Piscine :

Les enfants de GS vont à la piscine depuis le septembre 2021 jusqu'au novembre 2021 soit 8 séances. Nous remercions les parents qui nous aident lors de ces séances.

d) La participation des parents aux élections des parents

Il y a 4 parents qui se sont portés candidats et ils ont été élus par 72 voix sur 134 inscrits soit un taux de participation de 53,73 % . L'équipe enseignante remercie les 4 parents élus .

Pour rappel, la participation des années précédentes étaient :

- ⇒ l'année 2020/2021 : 59,44%
- ⇒ l'année 2019-2020 : 53,9%
- ⇒ l'année 2017-2018 : 41.83%

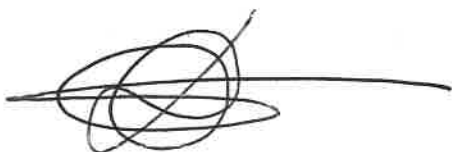
e) Le spectacle de fin d'année

Si les conditions sanitaires nous le permettent, les enfants réaliseront un spectacle de fin d'année pour les familles **le vendredi 10 juin 2022** à la salle polyvalente de Montfort Le Gesnois .Une répétition générale aura lieu le mardi 7 juin .

f) Questions des parents

- Les enfants peuvent apporter une serviette pour le restaurant scolaire.
- Tout le personnel de la restauration scolaire suivra une formation aux gestes des 1er secours lors des vacances de la Toussaint 2021

Le président du conseil d'école
Mme Denéchère



Le secrétaire de séance
Mr Launay

